

Imputation Budgétaire
Budget annexe de l'Eau
Budget Principal

RAPPORT N° 02/6-51
au Conseil Municipal

OBJET

**RENFORCEMENT DES RESEAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES DE MOUFIA**

ITINERAIRE ROUTE DES ANANAS / CHEMIN DES BIBASSIERS
(entre Chemin des Gerberas et Chemin de la Source)

APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)

Le réseau de distribution d'eau potable dans le secteur du Chemin de la Source à Moufia est sous-dimensionné par rapport aux besoins actuels et ne permet pas la continuation de l'urbanisation du secteur. Pour répondre à l'exigence d'amélioration du débit d'eau potable et à l'augmentation du nombre d'abonnés, il s'avère indispensable de renforcer les diamètres de canalisation et de réaliser un nouveau maillage sur l'itinéraire Route des Ananas / Chemin des Bibassiers entre le Chemin des Gerberas et le Chemin de la Source.

Conjointement à ces travaux, il apparaît judicieux de réaliser l'assainissement eaux pluviales sur cet itinéraire. Cet ouvrage sera dimensionné pour recevoir les eaux pluviales venant de l'amont de la Route des Ananas et aura pour exutoire la ravine du Chaudron.

Les travaux correspondants sont estimés à 300 000 €. Ce qui nécessite le lancement d'un appel d'offres sur la base des Articles 33, 58 à 60 du Code des Marchés Publics.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget annexe de l'eau et sur le budget principal.

Je vous demande donc :

- d'approuver le projet de renforcement AEP et de réalisation de l'assainissement pluvial sur l'itinéraire Route des Ananas / Chemin des Bibassiers entre le Chemin des Gerberas et le Chemin de la Source ;
- de m'autoriser à lancer un appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux ;

RAPPORT N° 02/6-51

- à passer le(s) marché(s) avec l'(es) entreprise(s) retenue(s) ou en cas de résultat infructueux à traiter par marché négocié ;
- d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 02/6- 51
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 04 octobre 2002**

OBJET

**RENFORCEMENT DES RESEAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES DE MOUFIA**

**ITINERAIRE ROUTE DES ANANAS / CHEMIN DES BIBASSIERS
(entre Chemin des Gerberas et Chemin de la Source)**

**APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT n° 02/6-51 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de renforcement AEP et de réalisation de l'assainissement pluvial sur l'itinéraire Route des Ananas / Chemin des Bibassiers entre le Chemin des Gerberas et le Chemin de la Source.

DELIBERATION N° 02/6-51

ARTICLE 2

Autorise le Maire à lancer un appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux et à passer le(s) marché(s) avec l'(es) entreprise(s) retenue(s) ou en cas de résultat infructueux à traiter par marché négocié.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à signer le(s) marché(s) par lui-même ou par son Délégué.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 11 OCT. 2002

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



